



EXTRAIT DES REGLEMENTS SPORTIFS SENIORS 2024

CHALLENGE DE L'ESSONNE

ARTICLE 1 –DISPOSITIONS GENERALES

Pour tout point de règlement non précisé dans le règlement du challenge, c'est le règlement sportif des championnats interclubs été qui s'applique (voir chapitre I des règlements sportifs seniors du Comité Essonne ou à défaut les RS FFT).

L'épreuve est ouverte à tous les clubs de l'Essonne affiliés à la F.F.T. Chaque club peut engager une ou plusieurs équipes féminines et masculines. Le Challenge est officiel et compte pour le classement F.F.T du millésime de la compétition. Il est ouvert uniquement aux joueurs ayant 17 ans et plus dans l'année civile du millésime de la compétition, et aux joueuses ayant 14 ans révolus (Limitée à une joueuse par équipe) 4e série et NC.

1. La participation au Challenge de l'Essonne est interdite à tout joueur ou joueuse ayant été antérieurement classé en 1ère, 2ème ou 3ème série. Le classement pris en compte sera celui publié début septembre.
 - a) Les joueurs devront avoir une licence FFT dans le millésime du championnat au plus tard la veille du jour de la rencontre et portant la mention "Compétition autorisée" sur l'ensemble de la phase préliminaire. Tout joueur ou joueuse licencié(e) le jour de la rencontre ou après ne sera pas qualifié(e) pour cette rencontre et fera disqualifier son équipe.
2. Les phases qualificatives se disputent sous forme de poules en septembre/octobre. Les phases finales se disputent par élimination directe en novembre/décembre.
 - a) Cette compétition par équipe comporte, pour les messieurs, 3 simples, 1 double (format long) et pour les dames 2 simples, 1 double (format long).
 - b) Elle se déroule selon les Règlements Sportifs Règles générales.
 - c) Les rencontres se disputent sur courts réglementaires couverts ou découverts. En tenant compte des reports éventuels, le calendrier devra être respecté au besoin en utilisant des courts couverts homologués n'appartenant pas au club visité, ni au club visiteur.

Si la semaine précédant la rencontre les conditions météorologiques ne sont pas favorable au bon déroulement de la rencontre et que le club désigné par le calendrier comme étant le club visité n'a pas de courts couverts pour recevoir la rencontre.

 - Dans ce cas le club étant désigné comme club visiteur peut le cas échéant proposer de recevoir la rencontre sur ses courts couverts et l'ordre de la rencontre sera obligatoirement modifié.

Horaire des rencontres : pour les équipes Messieurs début de la compétition le Samedi à partir de 13h30 et 16h sur 2 courts. Pour les équipes Dames la rencontre se jouera le Dimanche entre 8h et 18h (début au plus tard 14h sur 2 courts).

ARTICLE 2 : Dispositions concernant les équipes pour la phase préliminaire

1. Chez les Messieurs, un joueur 30/4, 30/5, 40 ou NC doit obligatoirement être inclus dans chaque équipe en simple N°3. Les matches de simple comptent 1 point et le double 2 points, la rencontre doit être jouée avec 5 joueurs différents (3 en simple et 2 en double)
2. Ordre des matchs :
 - a) Chez les messieurs : simple3, simple1, simple2 et double
 - b) Chez les dames : simple2, simple1 et double.
Chez les Dames toute rencontre doit être jouée avec 4 joueuses différentes (2 en simple et 2 en double).
Les matches de simple comptent 1 point et le double 2 points.
3. Les différentes équipes d'un même club sont indépendantes les unes des autres. Dans un club qui engage plusieurs équipes, un joueur ne peut jouer que dans une seule équipe sous peine de disqualification de l'équipe.
Exemple : un joueur ayant joué en équipe 2 ne peut donc jamais jouer en équipe supérieure ou inférieure quelle que soit la division.
4. En cas d'interruption, les parties jouées restent acquises, celles qui n'ont pas été terminées sont recommencées dans leur intégralité, sauf si elles sont reprises dans la journée.
5. Dans ce cas, ou en cas de report de rencontre le club visité préviendra le comité par écrit dès le lendemain, en indiquant les jours et heure de la rencontre reportée. Les rencontres de poules reportées devront être jouées au plus tard 3 jours avant le début de la phase finale.

ARTICLE 3 : Changements de classements

1. Pour toutes les phase du Challenge
 - a) Un joueur qui monte 30 ou plus pourra jouer la ou les journées suivantes (en simple ou en double).
 - b) Un joueur 30 qui descend 30/1 ne peut pas jouer le Challenge.
 - c) Un joueur NC-40-30/5-30/4 qui a joué en simple N°3 et qui est monté à 30/3 ou plus pourra continuer à jouer dans l'équipe en continuant à garder son statut de joueur de simple N°3 (NC-40-30/5 ou 30/4) et devra obligatoirement jouer en simple.
 - d) Un joueur 30/3 qui descend 30/4 pourra jouer en simple 3.
2. L'ordre des classements doit être actualisé et respecté sur la feuille match.

ARTICLE 4 : Dispositions particulières pour la phase finale

1. Pour les phases finales quel que soit leur nouveau classement les joueurs ou joueuses restent qualifiés à condition d'avoir disputé au moins une rencontre en phase qualificative. Toute dérogation devra être demandée à la Commission départementale séniors qui statuera.
2. Dans la phase finale, la composition de votre équipe devra intégrer obligatoirement en simple l'un de vos joueurs NC, 40, 30/5 ou 30/4 ayant participé à la phase qualificative y compris si son nouveau classement est supérieur à NC, 40, 30/5 ou 30/4. La position des joueurs dans l'équipe sera fonction du classement mensuel.

3. Un joueur qui passerait en 3^{ème} série au classement mensuel reste qualifié à condition d'avoir disputé au moins une rencontre de la phase préliminaire.
4. Pour les dames les matches de simple comptent 1 point et le double 1 point.
5. Dans le cas où il n'y aurait pas 16 poules d'inscrites dans le Challenge, le ou les meilleurs 2^{ème} de poule seront qualifiés pour disputer les 8^{èmes} de finale.

	SENIORS MESSIEURS	SENIORS DAMES
Inscriptions	SUR ADOC du 22 Juin au 1 ^{er} septembre 2023	
Pour qui ?	4 ^{ème} série NC à 30/1 n'ayant jamais été 30 ou plus Age minimum Messieurs et Dames : 17 ans (né en 2007) Mais possibilité de qualifier une joueuse par rencontre ayant 14 ans révolus le jour de la rencontre (Limitée à une joueuse par équipe)	
Dates	Samedis 16, 23, 30 septembre, 07 et 14 Octobre 2023 à partir de 13h30	Dimanches 17, 24 septembre, 01, 08 et 15 Octobre 2023 entre 8h et 18h (Début au plus tard à 14h)
Format	3 simples et 1 double (Format 1 en simple et en double)	2 simples et 1 double (Format 1 en simple et en double) 4 joueuses différentes
Organisation	Poules de 6 équipes dans une division unique	
Double	Phase préliminaire : 2 points Phase finale : 1 point pour les Dames 2 points pour les Messieurs	
Phase finale	4, 11, 18 et 26 Novembre 2023	5, 12, 19 et 26 Novembre 2023
Prise en compte du classement	Attention car la date de prise en compte du classement peut être modifier suivant le calendrier classement de la FFT SEPTEMBRE : 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} OCTOBRE : 4 ^{ème} , 5 ^{ème} journée et journée 1 de la phase finale NOVEMBRE : journée 2,3 et 4 de la phase finale	
Licences	Licence 2024 mention « Compétition autorisée », validée au plus tard la veille de la rencontre	
Responsable	Philippe GRANET : philippe.granet5@orange.fr	

TABLEAU FORMAT DES MATCHS

Format 1	3 sets à 6 jeux (jeu décisif à 6-6)
Format 2	2 sets à 6 jeux (jeu décisif à 6-6) 3 ^{ème} set super jeu décisif à 10 points
Format 3	2 sets à 4 jeux, point décisif (jeu décisif à 4-4) 3 ^{ème} set super jeu décisif à 10 points
Format 4	2 sets à 6 jeux, point décisif (jeu décisif à 6-6) 3 ^{ème} set super jeu décisif à 10 points
Format 5	2 sets à 3 jeux, point décisif (jeu décisif à 2-2) 3 ^{ème} set super jeu décisif à 10 points
Format 6	2 sets à 4 jeux, point décisif (jeu décisif à 3-3) 3 ^{ème} set super jeu décisif à 10 points
Format 7	2 sets à 5 jeux, point décisif (jeu décisif à 4-4) 3 ^{ème} set super jeu décisif à 10 points
Format 8	